



Délibération du Comité syndical N° 961-07-23

Objet : Principe de répartition entre les EPCI pour la surface prévue (2021-2031) dans le cadre du ZAN

L'an deux mille vingt-trois, le douze-juillet à dix heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : ROBIN Guénaël, HAMON Stéphane, ROSELIER Pascal, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, POURCHASSE Michel, VIET Claude, MARIVAIN Joël (suppléant), LE DENMAT Éric (suppléant), LE BRIS Claude-Albert (suppléant)

Etaient excusés : ROLLAND Benoit, LE STRAT Sylvette, LE CORF Henri, GANIVET Laurent, GARNIGON Michel, AUDO Daniel

Autres personnes : GUILLAUME Lucie, LEURETTE Romain, MORIN Francis

Secrétaire de séance : HAMON Stéphane

Date des convocations : 5 juillet 2023

Exposé des motifs

Suite au déploiement du MOS et aux travaux de territorialisation menés par la Région Bretagne dans le cadre de la révision du SRADDET, la contribution du pays de Pontivy à la réduction de consommation ENAF de la Bretagne a été fixée à 44% de réduction de sa consommation sur la période 2021-2031 au regard de la surface consommée pour la période 2011-2021.

Cet effort a été fixé à l'échelle du pays de Pontivy et doit se décliner à l'échelle intercommunale et communale. Afin de permettre aux EPCI de commencer les travaux de déclinaison des objectifs à l'échelle communale, il est proposé le principe de répartition - de la surface prévue (2021-2031) entre Centre Morbihan Communauté et Pontivy Communauté - suivant :

$\text{Surface consommée (11-21) EPCI X -44\% = surface prévue EPCI (21-31)}$

Pour chaque EPCI, un pourcentage de - 44% sera donc appliqué à la surface consommée sur son territoire sur la période 2011-2021 afin de connaître la surface prévue sur la période 2021-2031.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy

⇒ **après avoir débattu le Comité syndical approuve le principe de répartition exposé**

Fait à Pontivy,
Le 12 juillet 2023
Le Président,
Claude VIET

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY

Nombre de membres en
exercice : 13

Présents : 10